



COMMUNE DE PORNICHET

BUDGET PRIMITIF 2023

NOTE DE PRESENTATION

Sommaire :

I.	Le budget principal.....	2
A.	La section de fonctionnement.....	2
1.	Les recettes de fonctionnement.	2
2.	Les dépenses de fonctionnement.	4
B.	La section d'investissement.	7
1.	Les dépenses d'investissement.	7
2.	Les recettes d'investissement.	10
II.	Le budget annexe quai des arts.....	11
III.	Le budget annexe énergies renouvelables.....	12

Les orientations budgétaires ont été présentées au conseil municipal du 23 novembre 2022. La stratégie financière poursuivie par la ville de Pornichet repose sur les principes suivants :

- Disposer d'un haut niveau d'autofinancement malgré le contexte inflationniste,
- Ne pas augmenter les taux des impôts locaux, à destination des résidents à l'année,
- Mettre en œuvre les projets du mandat avec notamment l'alimentation durable, la transition écologique, le développement des mobilités douces, le réaménagement et la végétalisation de nos espaces publics (ex. cœur de ville, front de mer...).

I. Le budget principal.

Le budget primitif 2023 reprend les orientations budgétaires aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

A. La section de fonctionnement.

1. Les recettes de fonctionnement.

D'un montant global de 25 519 K€, les recettes de fonctionnement se présentent de la manière suivante :

Chapitres budgétaires		BP 2022 M57	BP 2023	Evolution	
				En euros	En %
013	Atténuations de charges	130 000	130 000	0	0,00%
70	Produits services	1 165 905	1 195 302	29 397	2,52%
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	2 027 590	2 440 718	413 128	20,38%
731	Fiscalité locale	18 797 300	19 980 557	1 183 257	6,29%
74	Dotations et participations	1 405 766	1 351 573	-54 193	-3,86%
75	Autres produits de gestion courante	190 095	195 450	5 355	2,82%
77	Produits spécifiques	15 000	15 000	0	0,00%
Recettes réelles		23 731 656	25 308 600	1 576 944	6,64%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	210 000	210 000	0	0,00%
Recettes d'ordre		210 000	210 000	0	0,00%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		23 941 656	25 518 600	1 576 944	6,59%

Les recettes réelles de fonctionnement sont en forte progression par rapport au budget primitif 2022 (+ 6,64 %). Cependant, les évolutions par chapitres ne sont pas homogènes.

Chapitre 70 – Produit des services.

Ce chapitre est en hausse de 2,52 %, soit 29 K€, entre 2022 et 2023.

Ces recettes tiennent compte des évolutions de fréquentations constatées dans les services municipaux comme celles du centre de loisirs (+ 10 K€).

Les autres crédits sont actualisés en fonction des augmentations tarifaires ou des revalorisations contractuelles comme les redevances d'occupation du domaine public des plages et des commerces.

Enfin, il est à noter que l'organisation de la quatrième édition du festival de bandes dessinées Pornichet Déam'bulle justifie une inscription budgétaire de 5 K€ en 2023 au titre des produits dérivés.

Chapitres 73 et 731 – Impôts, taxes et fiscalité locale

Globalement, les recettes fiscales connaissent une augmentation de 7,67 % entre 2022 et 2023, soit + 1 596 K€.

Les contributions directes (taxes d'habitation et foncières) voient leurs produits attendus passer de 14 107 K€ (BP 2022) à 15 206 K€ pour 2023. Cette hausse s'explique par les hypothèses d'évolution des bases puisque pour rappel les taux des impôts locaux n'augmenteront pas en 2023. Ainsi les bases prévisionnelles 2023 correspondent aux bases définitives 2022 augmentées d'un coefficient de revalorisation prévisionnel de 6,00 % et d'une évolution physique de 1,25 % pour la taxe foncière bâtie, ce qui représente un produit fiscal supplémentaire attendu de près de 1 M€.

Si l'attribution de compensation fait preuve de stabilité entre ces 2 exercices et est anticipée à hauteur de 693 K€, la DSC, en lien avec la notification 2022, intègre une hausse de près de 4 % et atteint 1 055 K€ (1 016 K€ en 2022).

Comme évoqué lors des orientations budgétaires, 4 autres recettes significatives connaissent des évolutions différentes :

- Les droits de mutations, qui sont sur des niveaux historiques en 2021 et 2022, ont, par prudence été anticipés à 1 900 K€ en 2023 (2 000 K€ au BP 2022 mais anticipés à 2 300 K€ en réalisation 2022),
- Le reversement du produit des jeux du casino est escompté à hauteur de la projection de la réalisation 2022 (1 530 K€), et fait preuve de stabilité en comparaison du BP 2022 (1 500 K€),
- La taxe de séjour 2023 est en hausse car elle intègre la fréquentation constatée cette année ainsi que les hausses tarifaires. Le produit attendu s'élève à 630 K€ en 2023 contre 560 K€ inscrits au BP 2022,
- La taxe sur la consommation finale d'électricité est anticipée à hauteur de 430 K€ en 2023 contre 360 K€ en 2022,

Enfin, dans le cadre de la fiscalité sur les éoliennes, la commune de Pornichet comme 12 autres du littoral va bénéficier d'une nouvelle recette fiscale en 2023 à hauteur de 360 K€.

L'ensemble de ces recettes feront l'objet de réévaluations en cours d'année 2023 qui seront le cas échéant reprises en décisions modificatives.

Chapitre 74 – Dotations et participations.

Ce chapitre affiche une baisse de 54 K€ entre 2022 et 2023 et est à rapprocher de l'évolution de la dotation forfaitaire qui, de BP à BP, diminue de 85 K€. Pour rappel, le BP 2022 avait anticipé un montant de dotation forfaitaire de 676 K€ pour une notification de 623 K€. Le montant inscrit au BP 2023 est de 591 K€ et tient compte des mesures inscrites dans le PLF 2023. En effet, quand bien même l'enveloppe nationale des dotations a vocation à être abondée, la commune de Pornichet pourrait subir une diminution de sa dotation.

Dans le cadre du festival de bandes-dessinées, ce sont 13 K€ de recettes qui sont attendues auprès notamment du département et de la région.

La CAF participe activement au fonctionnement de nos structures accueillants des enfants (CLSH, crèches, périscolaires) avec un montant proche de 550 K€.

Les autres recettes comme le FCTVA (10 K€), le Casino (77 K€) ou les compensations fiscales pour 36 K€ (DCRTP et taxes foncières) sont reconduites en 2023 dans les mêmes proportions que les réalisations 2022.

Comme les années précédentes, le Département et la Région devraient soutenir les animations et les événements culturels pornichétins comme le meeting aérien (10 K€) ou les Renc'arts (30 K€).

Les autres recettes de fonctionnement (loyers, produits spécifiques (anciennement exceptionnels), remboursement de rémunérations) ont été calées sur l'activité réelle connue.

2. Les dépenses de fonctionnement.

Tout comme les recettes de fonctionnement, les dépenses s'élèvent 25 519 K€ et affichent une augmentation théorique de 6,59 %. Pour rappel il existe deux types d'opération, les dépenses réelles et les dépenses d'ordre. Ces dernières correspondent à des écritures comptables internes au budget qui s'équilibrent avec des recettes d'ordre. Il s'agit de l'autofinancement qui est en légère baisse de 4 % . Les dépenses réelles quant à elles génèrent un flux financier vers un tiers, y compris lorsque celui-ci est un budget annexe de la commune. Elles sont en hausse de 1 866 K€ soit environ 10,8 %.

De manière générale, il convient de mettre ces augmentations en regard de la reprise de l'inflation constatée ces derniers mois. Ainsi, l'indice des prix à la consommation hors tabac a subi une hausse de plus de 6 % sur les douze derniers mois. Cette tendance à la hausse impacte directement ou indirectement plusieurs chapitres de dépenses de la collectivité.

Il est à noter également que la M57 implique des changements de natures comptables faisant varier des chapitres budgétaires et plus particulièrement ceux des « Autres charges de gestion courante » et « Charges spécifiques » anciennement charges exceptionnelles.

	Chapitres budgétaires	BP 2022 M57	BP 2023	Evolution	
				En euros	En %
FONCTIONNEMENT	011 Charges à caractère général	3 799 779	4 376 178	576 399	15,17%
	012 Charges de personnel, frais assimilés	10 330 000	11 181 830	851 830	8,25%
	014 Atténuations de produits	584 811	1 052 265	467 454	79,93%
	65 Autres charges de gestion courante	2 174 478	2 220 700	46 222	2,13%
	66 Charges financières	200 000	270 000	70 000	35,00%
	67 Charges spécifiques	155 888	15 000	-140 888	-90,38%
	022 Dépenses imprévues (supprimé en M57)	5 000	0	-5 000	-100,00%
	Dépenses réelles	17 249 956	19 115 973	1 866 017	10,82%
	023 Virement à la section d'investissement	4 868 500	4 402 627	-465 873	-9,57%
	042 Opérat° ordre transfert entre sections	1 823 200	2 000 000	176 800	9,70%
	Dépenses d'ordre	6 691 700	6 402 627	-289 073	-4,32%
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	23 941 656	25 518 600	1 576 944	6,59%

Chapitre 011 – Les charges à caractère général.

Ce chapitre budgétaire regroupe les dépenses du quotidien des services (fluides, assurance, téléphonie, contrats de maintenance, ...). Entre le BP 2022 et le projet de budget 2023, ce chapitre augmente de 576 K€, soit une hausse de 15,2 %.

Comme évoqué lors des orientations budgétaires, ce chapitre intègre le contexte inflationniste qui concerne plus particulièrement les énergies (+ 250 K€) et le carburant (+ 22 K€).

Les baisses de consommations d'électricité rendues possibles par la rénovation de l'éclairage public et de nouvelles pratiques ne se traduiront pas par une baisse des dépenses de fonctionnement en 2023, compte tenu de la hausse des prix de l'électricité.

Les nouvelles conditions financières liées à des renouvellements de marchés publics impliquent environ 80 K€ de dépenses supplémentaires alors que la révision des achats de la ville devrait générer 120 K€ de dépenses supplémentaires.

Il est à noter que 2023 verra la 4^{ème} édition du festival de bandes dessinées se dérouler (50 K€).

Chapitre 012 - Les charges de personnel.

Le BP 2022 avait inscrit 10 330 K€ de dépenses mais compte tenu, notamment, des revalorisations du point d'indice et du SMIC, le montant exécuté sera proche de 10 630 K€ (soit environ + 3 %).

Ainsi, en comparaison de cette projection de réalisation 2022, ce chapitre connaît une nouvelle hausse de plus de 5 % (+ 551 K€).

Cette dernière est à rapprocher de hausses subies comme le GVT (77 K€), les hausses décidées par l'Etat pour 201 K€ (cotisations patronales pour 8 K€, revalorisation du point d'indice pour 163 K€ et du SMIC pour 30 K€, notamment) ou l'assurance risques statutaires.

La collectivité envisage, eu égard à des négociations actuellement en cours avec les partenaires sociaux, de faire évoluer le régime indemnitaire des agents municipaux courant 2023. Une première enveloppe de 47K€, susceptible de fluctuer en fonction de ces négociations, a été fléchée.

Toutefois, l'effet noria conjuguée à la stratégie de maîtrise des effectifs consistant notamment à ne pas remplacer certains agents lors d'une mutation ou d'un départ à la retraite permet de générer des économies à hauteur de 78 K€ en 2023.

Dans le même temps, de nouveaux services sont créés, notamment pour les habitants, comme la surveillance de la voie publique ou la délivrance de pièces d'identité. Ainsi, ces recrutements opérés en 2022 et 2023 généreront 168 K€ de dépenses supplémentaires sur l'exercice 2023.

Chapitre 014 – Les atténuations de produits.

Ce chapitre est constitué principalement de 2 dépenses. La première avec le FPIC 2023 qui est inscrit à la hauteur de la dépense 2022, soit 442 K€ et la seconde avec le retour du prélèvement SRU (450 K€). Les reversements de fiscalité (Taxe communale sur la consommation finale d'électricité pour le SYDELA, redevance d'occupation du domaine public au titre des exploitants de plage et l'intéressement sur les paris hippiques) représentent une enveloppe de dépenses de 160 K€.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante.

Avec le passage à la M57, ce chapitre intègre désormais les contributions de la commune aux budgets annexes (Quai des arts et Energies renouvelables) ainsi qu'aux délégataires (Cinéma, centre des congrès et missions d'office du tourisme).

Pour les contributions aux budgets annexes, ce sont 480 K€ qui sont prévus pour Quai des arts (+ 40 K€). Cette hausse est à rapprocher de l'évolution des dépenses de ce budget annexe et notamment la masse salariale et les dotations aux amortissements.

Quant au budget annexe Energies renouvelables, l'absence de production et donc de vente d'électricité justifie une contribution exceptionnelle de 46 K€.

Pour les contributions aux délégataires de services publics, la convention signée pour le cinéma prévoit une dépense prévisionnelle maximum de 10 K€ qu'il sera possible d'ajuster pour tenir compte de la perte d'exploitation liée à une ouverture retardée de l'équipement.

Pour les missions d'office de tourisme et d'exploitation de centre des congrès et dans l'attente du nouveau contrat, une dépense prévisionnelle de 610 K€ a été identifiée.

Ce chapitre intègre toujours la contribution au CCAS qui est maintenue à 145 K€. Cette participation permet de maintenir le niveau d'intervention du CCAS auprès des publics fragiles et précaires.

Les contributions aux écoles privées augmentent de BP à BP de 45 K€ et ce, compte tenu de l'évolution du coût de l'élève dans les écoles publiques et du nombre de pornichétins scolarisés dans les écoles privées.

Enfin, compte tenu de la dynamique associative sur la commune et de la reprise des activités post crise sanitaire, l'enveloppe des subventions de fonctionnement aux associations est abondée pour mieux les accompagner (de 355 K€ à 390 K€). Cette augmentation tient également compte de la revalorisation du forfait repas et du nombre d'enfants scolarisés dans les écoles privées de la commune (+ 15 K€).

Chapitre 66 – Charges financières.

Ce chapitre est composé des seuls frais financiers des emprunts qui sont estimés à 270 K€ sur 2023 (200 K€ au BP 2022). La hausse de ce poste de dépense est à rapprocher de l'emprunt de 9,48 M€ encaissé en 2022 (taux fixe de 0,75 % sur 20 ans).

Chapitre 67 – Charges spécifiques (anciennement exceptionnelles).

Ce chapitre budgétaire est désormais constitué des seules annulations de titres sur exercices antérieurs pour lesquelles une enveloppe de 15 K€ a été fléchée.

Les dotations aux amortissements qui sont à la fois une composante de l'autofinancement et des opérations d'ordre sont estimées à 2 000 K€.

Compte tenu de l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement, l'autofinancement prévisionnel s'élève à 6 193 K€. Il ressortait à 5 067 K€ au BP 2021 et à 6 482 K€ en 2022, soit une légère baisse d'environ 4 % (- 289 K€) par rapport à l'exercice précédent.

Ainsi, le budget de la commune de Pornichet résiste très bien au contexte inflationniste ainsi qu'aux décisions de l'Etat (masse salariale et prélèvement SRU) en maintenant un très haut niveau d'autofinancement.

Cette configuration de la section de fonctionnement permet notamment de limiter le recours à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement de la commune.

B. La section d'investissement.

La section d'investissement s'équilibre à 26 188 K€ en dépenses comme en recettes.

1. Les dépenses d'investissement.

Les dépenses d'investissement présentent les montants suivants :

Chapitres budgétaires			BP 2022 M57	BP 2023	Evolution	
					En euros	En %
INVESTISSEMENT	20	Immobilisations incorporelles	390 080	1 214 938	824 858	211,46%
	204	Subventions d'équipement versées	100 000	196 000	96 000	96,00%
	21	Immobilisations corporelles	18 392 430	17 415 012	-977 418	-5,31%
	23	Immobilisations en cours	750 000	842 000	92 000	12,27%
	27	Autres immobilisations financières	600 000	0	-600 000	-100,00%
	16	Emprunts et dettes assimilées	4 551 000	5 000 000	449 000	9,87%
	16	Remboursement des emprunts	1 551 000	2 000 000	449 000	28,95%
	16	Gestion de la dette	3 000 000	3 000 000	0	0,00%
	458	Opération pour compte de tiers - Front de mer	700 000	0	-700 000	-100,00%
	040	Opérations ordre transfert entre sections	210 000	210 000	0	0,00%
	041	Opérations patrimoniales	11 500	1 309 550	1 298 050	11287,39%
			TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	25 705 010	26 187 500	482 490

Concernant les dépenses d'équipement s'élèvent à 19 668 K€ au BP 2023 contre 19 633 K€ au BP 2022. Comme les orientations budgétaires l'ont exposé, les projets d'investissement consistent à mettre en œuvre les projets du mandat.

Ces opérations correspondent aux objectifs suivants :

- Préserver le cadre de vie et affirmer l'identité balnéaire de la ville,
- Promouvoir une ville dynamique, solidaire et vivante toute l'année,
- S'engager collectivement dans la transition écologique,
- Poursuivre une gestion rigoureuse et responsable de la collectivité.

Préserver le cadre de vie et affirmer l'identité balnéaire de la ville : 10 355 K€

Après avoir débuté à l'automne 2021, la tranche n°2 du cœur de ville se poursuivra en 2023 et impliquera l'inscription de 1 670 K€, notamment, pour les aménagements du secteur Chanzy et la place de la Poste.

Ce projet consistera à rendre cet espace plus fonctionnel, à renforcer les continuités piétonnes et cyclables ainsi que végétaliser l'espace public. En effet, pour chaque opération d'aménagement figure un lot « travaux paysager et mobiliers ». Pour la totalité du cœur de ville, celui-ci s'élève 1,4 M€ TTC. Quant aux dépenses liées aux mobilités actives, elles sont intégrées dans les travaux de voirie.

Les travaux de la tranche n°1 du front de mer qui se situent entre les avenues de Lyon et Poincaré s'achèveront en 2023. Pour rappel, ce projet va notamment consister à créer une piste cyclable sécurisée à double sens le long du front de mer, séparée des piétons par une large bande végétale. La

place de la voiture sera, quant à elle, réduite avec une chaussée à double sens rétrécie pour apaiser la vitesse limitée à 30 km/h. L'offre de stationnement sera préservée pour les riverains et les clients des commerces.

De plus, les travaux de la tranche n°2 dit des Océanes commenceront après l'été 2023.

Pour l'ensemble de ces dépenses, ce sont 6 021 K€ qui seront inscrits au BP 2023¹.

Comme pour le cœur de ville, la végétalisation des espaces publics de la tranche n°1 a donné lieu à la conclusion d'un marché public de plus 1 M€ TTC.

Par ailleurs, plus de 1 600 K€ seront consacrés à la voirie, dont 500 K€ pour l'entretien courant dans le cadre du PAVC. Il est à noter que ce dernier poste de dépense permet également de générer des économies de fonctionnement.

Ainsi, les avenues de Rangrais, du Baulois, de la Mer ou bien encore le Champ Cado feront l'objet d'aménagements en 2023. En plus de la rénovation de la voirie, l'objectif est d'accorder une très large place aux cheminements doux (piétons ou cyclables), d'apaiser la circulation et d'effectuer dans la mesure du possible des plantations pour ramener la nature en ville.

Enfin 500 K€ sont prévus dans le cadre du projet des ports, notamment, pour les travaux de remise en état de la passerelle du vieux môle.

Promouvoir une ville dynamique, solidaire et vivante toute l'année : 4 741 K€

Comme évoqué lors des orientations budgétaires, cette thématique est principalement constituée par la construction d'un cinéma et de 2 salles polyvalentes (1 525 K€)².

En effet, l'îlot Gambetta verra son offre culturelle s'étoffer avec la construction d'une salle de cinéma de près de 180 places et de deux salles polyvalentes décloisonnables de 150m².

La cour sera repensée pour accueillir des séances de cinéma en plein air ou des spectacles vivants.

Les travaux du Ninon Tennis Club consisteront à construire un terrain de padel et à couvrir des courts de tennis (366 K€).

Une ville solidaire et vivante toute l'année passe également par l'accueil de jeunes ménages, c'est pourquoi la commune souhaite saisir les opportunités immobilières qui pourraient se présenter à elle. L'enveloppe dédiée aux acquisitions immobilières sera de 2 000 K€ en 2023.

Le PUP d'Armor est également un projet qui a vocation à faciliter l'installation des jeunes ménages sur la commune. C'est ainsi que 700 K€ de dépenses seront inscrites en 2023.

Aussi, les premières dépenses de l'extension des P'tits Dauphins justifient l'inscription de 50 K€ de crédits au budget primitif.

Enfin, 25 K€ sont consacrés à la mise en accessibilité de nos bâtiments publics.

S'engager collectivement dans la transition écologique : 2 566 K€

Dans le cadre de la sobriété énergétique, la commune de Pornichet va consacrer 1 M€ de travaux pour faire du groupe scolaire du Pouligou un haut lieu de l'autonomie énergétique. Ce programme ambitieux a vocation à combiner la géothermie et les panneaux solaires pour notamment chauffer et rafraîchir les salles de classes.

¹ Il est à noter que la ventilation des crédits de paiements entre 2022 et 2023 ont été revus depuis la présentation des orientations budgétaires

² Il est à noter que la ventilation des crédits de paiements entre 2022 et 2023 ont été revus depuis la présentation des orientations budgétaire

En complément de ces enveloppes spécifiques, le BP 2023, comme les années précédentes, prévoit 75 K€ pour isoler les bâtiments, changer les modes de chauffage ou moderniser l'éclairage des bâtiments. A cela, s'ajoutent les 115 K€ pour des changements de menuiseries.

La modernisation du parc d'éclairage public enclenché en 2021 se poursuivra en 2023 avec 400 K€.

Enfin, près de 350 K€ seront consacrés à la préservation des espaces naturels comme le bois des Evens ou les dunes, à des requalifications paysagères (boulevard de Saint-Nazaire ou le parc paysager) ou la création de stockage d'eaux pluviales.

Les actions en faveur de la transition écologique ne se limitent pas à ces opérations : ces principes irriguent l'ensemble des opérations d'aménagement des espaces publics (cf. notamment l'axe « préserver le cadre de vie et affirmer l'identité balnéaire de la ville »).

Poursuivre une gestion rigoureuse et responsable de la collectivité : 2 006 K€

L'entretien des bâtiments municipaux occupe une place importante dans le budget. Tout d'abord avec l'enveloppe annuelle du PABC (350 K€), le complexe Prioux (165 K€) le remplacement de l'auvent de la copropriété des Mimosas (110 K€) ou les travaux de sécurisation sur le site de l'hippodrome (90 K€). Le projet du futur CTM avancera dans sa phase d'étude et des premiers travaux pourraient intervenir d'ici fin 2023 (390 K€).

Ensuite, certains véhicules doivent être renouvelés vu leur état d'usure. Pour ce faire, 252 K€ seront inscrits en 2023.

Enfin, la commune poursuit sa modernisation informatique (110 K€) avec l'acquisition de matériels (téléphonie, copieurs, postes et écrans, licences) et de nouveaux logiciels.

Le remboursement du capital de la dette représentera une dépense de 2 000 K€ (1 551 K€ en 2022) et est à rapprocher de l'emprunt de 9,48 M€ réalisé en 2022 (0,75 % sur 20 ans).

Comme les années précédentes, une enveloppe de 3 000 K€ est inscrite pour le remboursement des tirages annuels d'un emprunt que la collectivité serait amenée à contractualiser. Son utilisation sera conditionnée par la date de consolidation de l'emprunt.

Enfin, les dépenses d'ordre (210 K€) sont essentiellement constituées des travaux en régie (200 K€).

Outre l'autofinancement, les dépenses d'investissement sont financées par des recettes externes, dont un emprunt.

2. Les recettes d'investissement.

Elles se présentent de la manière suivante :

Chapitres budgétaires		BP 2022 M57	BP 2023	Evolution	
				En euros	En %
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 800 000	2 375 000	575 000	31,94%
13	Subventions d'investissement	2 417 500	4 538 094	2 120 594	87,72%
16	Emprunts d'équilibre	9 484 310	8 500 629	-983 681	-10,37%
16	Emprunt - gestion de dette	3 000 000	3 000 000	0	0,00%
23	Immobilisations en cours	600 000	0	-600 000	-100,00%
27	Autres immobilisations financières	150 000	61 600	-88 400	-58,93%
024	Produits des cessions d'immobilisations	850 000		-850 000	-100,00%
021	Virement de la section fonctionnement	4 868 500	4 402 627	-465 873	-9,57%
458	Opération pour compte de tiers - Front de mer	700 000	0	-700 000	
040	Opérations ordre transfert entre sections	1 823 200	2 000 000	176 800	9,70%
041	Opérations patrimoniales	11 500	1 309 550	1 298 050	11287,39%
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	25 705 010	26 187 500	482 490	1,88%

Les recettes sont composées notamment :

- Du FCTVA compte tenu des dépenses d'investissement envisagées sur 2022 : 2 100 K€,
- Des subventions d'investissement à recevoir pour les projets menés par la commune avec notamment le front de mer (4 094 K€ avec le FEDER, la CARENE, la DSIL et le CD 44), la DSIL pour la transition énergétique (105 K€), le contrat Loire-Atlantique Nature pour la sauvegarde de nos espaces dunaires (67 K€), le PUP Armor (73 K€) et les amendes de police (200 K€),
- De la taxe d'aménagement : 275 K€,

L'équilibre de la section est assuré par le recours à un emprunt prévisionnel de 8 501 K€. Malgré une reprise des résultats 2022 à intervenir au budget supplémentaire 2023, la commune pourrait réaliser cet emprunt dans sa totalité au cours du 1^{er} trimestre. En effet, il est désormais acté que les taux d'intérêts ont vocation à augmenter à moyen terme et compte tenu du volume d'investissement, il apparaît plus judicieux de souscrire le prêt le plus rapidement possible.

II. Le budget annexe quai des arts.

L'activité culturelle présentée à Quai des Arts fait l'objet d'un budget annexe.

De manière synthétique le budget annexe se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT		BP 2022 M57	BP 2023
	Chap 011 - Charges à caractère général	351 660	349 850
	Chap 012 - Masse salariale	297 000	316 000
	Chap 65 - Autres charges de gestion courante	2 010	1 500
	Chap 042 - Dotations aux amortissements	147 500	157 100
	TOTAL	798 170	824 450

INVESTISSEMENT		BP 2022 M57	BP 2023
	Chap 21 - Immobilisations corporelles	56 000	604 000
	Chap 23 - Immobilisations en cours	44 375	0
	Chap 040 - Amortissement de subventions	47 125	47 125
	TOTAL	147 500	651 125

	BP 2022 M57	BP 2023
Chap 70 - Produits des services	201 645	186 460
Chap 74 - Dotation (dont participation du Bppal)	520 000	559 865
Chap 75 - Location	29 400	31 000
Chap 042 - Amortissement de subventions	47 125	47 125
TOTAL	798 170	824 450

	BP 2022 M57	BP 2023
Chap 13 - Subventions reçues	0	208 000
Chap 16 - Emprunt d'équilibre	0	286 025
Chap 040 - Dotations aux amortissements	147 500	157 100
TOTAL	147 500	651 125

La section de fonctionnement s'équilibre à 824 K€.

La stabilisation des charges à caractère général est à rapprocher de 2 événements indépendants. La programmation culturelle moins dense que les années importantes permet de contenir les augmentations des autres postes de dépenses.

A l'image du budget principal et compte tenu des mesures nationales, la masse salariale est en hausse de 6,40 % pour être portée à 316 K€ (+ 19 K€).

Les dotations aux amortissements sont en augmentation de 10 K€ compte tenu des investissements réalisés dont certains permettent de diminuer des dépenses de fonctionnement comme les locations de matériels.

Les recettes de billetterie et de bar sont en baisse de 15 K€.

La contribution du budget principal tient compte de ces différentes évolutions et doit être portée à 480 K€ (+ 40 K€).

Il est rappelé que le casino de Pornichet abonde ce budget annexe via une contribution artistique d'un montant de 77,3 K€.

La section d'investissement s'équilibre à 651 K€. Les dépenses prévues en 2023 sont principalement constituées par le changement du mode d'éclairage qui va passer en technologie led. Cette évolution permettra de diminuer l'empreinte carbone de la commune tout en permettant de limiter les dépenses d'énergie.

Ces travaux seront financés par les dotations aux amortissements (157 K€), une subvention d'investissement (208 K€) et un emprunt prévisionnel de 286 K€ qui sera effacé avec les reprises de résultats 2022 au BS 2023.

III. Le budget annexe énergies renouvelables.

Ce budget annexe est destiné à enregistrer les flux financiers liés à l'exploitation des panneaux photovoltaïques que la ville a repris à la SPL « Pornichet, La destination ».

L'équilibre de ce budget est le suivant :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	BP 2022	BP 2023
	Chap 011 - Charges à caractère général	10 000	5 000
	Chap 042 - Amortissement des panneaux	40 800	40 800
	Chap 023 - Virement à la section d'investissement	9 200	0
	TOTAL	60 000	45 800

Recettes	BP 2022	BP 2023
Chap 70 - Produits des services	60 000	0
Chap 77 - Produits exceptionnels	0	45 800
TOTAL	60 000	45 800

INVESTISSEMENT	Dépenses	BP 2022	BP 2023
	Chap 21 - Immobilisations corporelles	500 000	0
	Chap 16 - Emprunts et dettes assimilées	150 000	40 800
	TOTAL	650 000	40 800

Recettes	BP 2022	BP 2023
Chap 16 - Emprunts et dettes assimilées	600 000	0
Chap 040 - Dotations aux amortissements	40 800	40 800
Chap 021 - Virement de la section de fonctionnement	9 200	0
TOTAL	650 000	40 800

Concernant la section de fonctionnement, celle-ci enregistre, en recette, la contribution du budget principal pour pallier l'absence de production et donc de vente d'électricité (46 K€).

En dépenses, 5 K€ sont prévus pour faire face à des obligations fiscales et contractuelles. Quant aux dotations aux amortissements, elles génèrent une inscription budgétaire de 41 K€

La section d'investissement constate en recette les dotations aux amortissements qui permettent de financer le remboursement de l'avance que le budget principal a consentie au budget annexe.